



## COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 21 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le jeudi 21 avril à 18 h 00, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur CORTINOVIS, Président, à la salle du foyer rural de Limésy.

### **Etaient présents : 21 (20 voix)**

- Commune d'AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. DEVE Christophe
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean Paul
- Commune de CROIXMARE :	M. ROUSSELET Etienne
- Commune de DUCLAIR :	M. ALLAIS Michel
- Commune de DUCLAIR :	M. PETIT Claude
- Commune d'EMANVILLE :	M. HONDIER Hubert
- Commune d'EMANVILLE :	M. BUSBOC Jacques (Suppléant sans voix)
- Commune de ST MARTIN DE L'IF :	M. GARAND Sylvain
- Commune de GOUPILLIERES :	M. FORSCHLE Jean-Pierre
- Commune de LIMESY :	Mme LOISEL Nadine
- Commune de LIMESY :	M. SENECHAL Bernard (Suppléant avec voix)
- Commune de MESNIL-PANNEVILLE :	M. BULAN Daniel
- Commune de PAVILLY :	M. AMIOT Alain
- Commune de PAVILLY :	M. TOCQUEVILLE Raynald
- Commune de PISSY POVILLE :	M. LESELLIER Paul
- Commune de St MARTIN AUX ARBRES :	M. GUEDON Florent (Suppléant avec voix)
- Commune de St OUEN DU BREUIL :	M. JOUANGUY Claude
- Commune de Ste AUSTREBERTHE :	M. GRESSENT Daniel
- Commune de Ste AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. CORTINOVIS Michel

### **Etaient absents ou excusés : 19**

- Commune d'ANCEAUMEVILLE :	M. LANGLOIS Jean-Marie
- Commune d'ANCRETIEVILLE St VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune de BARENTIN :	M. BENTOT Michel
- Commune de BARENTIN :	M. RIGOT Claude
- Commune de BLACQUEVILLE :	M. DUMONT Philippe
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de CIDEVILLE :	M. GUILLON Thierry
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. VIGREUX Guy
- Commune d'ESLETTES :	Mme LEFEBVRE-EVENOT Caroline
- Commune de FRESQUIENNES :	M. OCTAU Nicolas
- Commune d'HUGLEVILLE EN CAUX :	M. LEFRANCOIS Luc
- Commune de MOTTEVILLE :	M. BIARD Christophe
- Commune de ROUMARE :	Mme MOREL Florence
- Commune de SAUSSAY :	M. REYDANT Benoît
- Commune de SIERVILLE :	M. GOUPIL Guillaume
- Commune de St PAER :	M. HIS Valère
- Commune de St PAER :	M. THIBAUDEAU Luc
- Commune de St PIERRE DE VARENCEVILLE :	Mme CANU Pierrette
- Commune de St PIERRE DE VARENCEVILLE :	M. LEBAS Philippe

## 1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 17 mars 2016 – Délibération

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion précédente.

## 2. Compte administratif 2015

Le compte administratif 2015 fait apparaître un excédent net de fonctionnement de 399 466,26 € et un excédent d'investissement de 305 775,51 € et un solde de restes à réaliser positif de 81 233,34 € soit un excédent net d'investissement de 387 008,85 € comme détaillé ci-dessous :

### Section de fonctionnement :

Dépenses :	506 675,81
Recettes :	606 142,07
Report excédent N-1 :	300 000,00

**Excédent net de fonctionnement 399 466,26 euros**

### Section d'investissement :

Dépenses :	245 234,12
Recettes :	411 045,86
Report excédent N-1 :	139 963,77

**Excédent d'investissement 305 775,51 euros**

Restes à réaliser d'investissement au 31/12/2015

Dépenses :	241 729,04
Recettes :	322 962,38

**Excédent de restes à réaliser 81 233,34 euros**

**Excédent net d'investissement 387 008,85 euros**

Monsieur le Président donne la parole au doyen d'âge de l'assemblée, Monsieur ROUSSELET Etienne, et quitte l'assemblée durant le vote.

Monsieur ROUSSELET, présente le Compte Administratif 2015 et propose aux membres du comité syndical d'adopter ce Compte Administratif 2015.

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré, adoptent à l'unanimité le Compte Administratif 2015.

## 3. Compte de Gestion 2015

Le Compte de Gestion 2015 de Madame la Perceptrice est en tous points identiques avec le Compte Administratif 2015.

En conséquence, le comité syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Compte de Gestion 2015.

#### 4. Affectation du résultat

Monsieur le Président présente au comité syndical la proposition d'affectation du résultat 2015 à reprendre au Budget Primitif 2016. Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité l'affectation suivante :

Affectation en réserve au 1068 :	199 466,26 €
Report en fonctionnement R 002 :	300 000,00 €
Report en investissement R 001 :	205 775,51 €

#### 5. Adoption du Budget Primitif 2016

Monsieur le Président présente la proposition du Budget Primitif 2016 à l'aide du document transmis à tous les membres du comité syndical.

Le Budget Primitif 2016 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 900 710,20 € en section de fonctionnement (920 339,00 € en 2015).

Le Budget Primitif 2016 s'équilibre en dépenses et en recette à la somme de 1 342 100,76 € en section d'investissement (1 232 920,16 € en 2015).

Le comité syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2016.

#### 6. Validation du projet de CERT ! pour dépôt du permis de construire

Le projet a été présenté en comité de pilotage avec validation du stade APS. Les principales dispositions sont présentées dans un document distribué à tous les membres du comité syndical en début de séance.

Les montants de l'opération ont été affinés pour aboutir à un total de montant des travaux d'environ 674 224 € HT (montant incluant les travaux sur le bâti et sur les extérieurs).

Les subventions attendues s'élèvent pour l'instant à un montant total de 177 500 € ventilés comme dans le tableau suivant. Le Département et l'AESN devraient nous fournir le montant de leur aide sous peu.

Quant à l'opération de financement participatif, nous pouvons estimer les montants pouvant être récoltés entre 20 000 et 50 000 €.

AESN	En attente
Conseil Départemental – Missions Environnement	En attente
Conseil Départemental – CPS	87 500
DETR	En attente
Fondation du patrimoine	Estimation minima 20 000
1% paysage	50 000
Réserve parlementaire	20 000

Le planning prévisionnel

mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avril
Dépôt de permis	Elaboration du DCE et lancement du marché			et	Choix des entreprises et travaux	Travaux				Réception	

Le comité syndical, après en avoir délibéré, accepte à 18 voix pour et 2 abstentions de :

- Valider le projet présenté,
- Autoriser le Président à déposer le permis de construire pour le projet,
- Autoriser le Président à solliciter la subvention auprès du député, M. BOUILLON.

#### Débats :

Monsieur FORSCHLE souhaite savoir si le projet présenté est arrêté définitivement.

Madame BOUZID précise que des modifications sont encore possibles et que les remarques des élus de ce jour seront intégrées. Le projet sera également revu avec les membres du Comité de Pilotage le 29 avril prochain.

Monsieur CORTINOVIS indique que les élus seront informés à chaque étape du dossier.

Monsieur DEVE demande si le cabinet d'architectes a envisagé la solution de la géothermie ou de l'aérothermie comme possibilité de chauffage.

Monsieur FORSCHLE ajoute la possibilité d'utilisation de panneaux solaires.

Madame BOUZID précise que ces solutions ont été écartées par le bureau d'architectes mais elles n'ont pas les éléments de réponse plus précises. Elle propose de poser l'ensemble des questions au bureau d'architectes et de faire un retour aux élus ensuite.

Monsieur GARAND demande le montant du surcoût pour la réhabilitation du préau.

Madame BOUZID indique que le surcoût est évalué à plus de 20 000 €uros.

Monsieur GARAND pense qu'il serait intéressant de prévoir cette réhabilitation en option dans les marchés mais de le faire figurer dans le permis de construire afin de pouvoir affermir l'option en fonction des budgets disponibles.

Monsieur GARAND s'interroge sur la logique d'une sortie de secours débouchant sur un escalier alors que l'obligation de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) s'impose à ce type de projet. Ne faut-il pas prévoir une sortie de secours avec accessibilité PMR ?

Monsieur HONDIER indique que ce n'est pas obligatoire.

Monsieur FORSCHLE précise que les accès et les stationnements terre-pierres vieillissent très mal. Ils finissent pas s'affaisser jusqu'à ne plus être praticables.

Madame BOUZID indique qu'elle va faire part de ces recommandations au bureau d'architectes et que le dossier d'avant-projet détaillé est consultable au syndicat.

Monsieur FORSCHLE indique qu'il faut être vigilant au niveau budgétaire car il peut y avoir de bonnes comme de mauvaises surprises lors de l'ouverture des plis des offres sur un tel projet.

Monsieur CORTINOVIS indique que si les offres sont élevées, les aménagements extérieurs seront différés. Chaque arbitrage sera présenté au comité de pilotage et au comité syndical au besoin.

## **7. Lancement de l'étude d'efficacité Tranche 2 (code PAPI 1.CONNAIS.2) et plan de financement – Délibération**

Le SMBVAS a lancé en 2015 une étude d'efficacité des ouvrages pour un montant de 89 385 € H.T. Cette étude va permettre d'analyser l'effet de l'ensemble des ouvrages sur le risque inondation dans la vallée. La phase 1 de l'étude a fait apparaître l'intérêt d'analyser plus finement l'effet de ces mêmes

ouvrages plus localement en aval immédiat des ouvrages dans des zones à fort enjeu (zones urbaines, route importante, etc.). 19 sites ont été identifiés.

Cette analyse n'était pas prévue dans le cadre de l'étude d'efficacité déjà en cours. Il est donc nécessaire de lancer un marché complémentaire que l'on nomme Etude d'efficacité Tranche 2. Le montant attendu de l'opération est estimé à 85 000 € H.T. incluant l'étude et les levers topographiques nécessaires le cas échéant.

Les subventions attendues sur cette action sont de 80% (Etat et AESN).

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à 14 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention Monsieur le Président à :

Lancer un appel d'offre pour mise en concurrence,  
Choisir l'offre techniquement et économiquement la plus avantageuse,  
Inscrire les dépenses au budget primitif,  
Signer tous les documents afférents,  
Demander le maximum de subventions.

#### Débats :

Monsieur FORSCHLE trouve que le coût est très élevé pour une étude complémentaire.

Monsieur CORTINOVIS précise que cette étude était prévue dans le PAPI pour un montant de 180 000 € HT initialement, lors du premier appel d'offre les résultats se sont avérés moins coûteux (84 309,75 € HT) mais suite à la réalisation de la phase 1, des points d'études importants ne sont pas prévus dans l'étude initiale. Il est donc indispensable de lancer un nouvel appel d'offre pour une étude complémentaire afin d'avoir l'ensemble des éléments souhaités. Ce point a été abordé avec les financeurs lors du dernier COPIL PAPI, ces derniers ont donné leur accord pour le financement de cette étude complémentaire.

Monsieur FORSCHLE indique que dans tous les cas il s'agit d'argent public et qu'il faut se fixer des limites.

Madame BOUZID précise que des précisions peuvent être données lors du prochain comité pour que les élus sachent quelles sont les problématiques sur les 19 sites demandant des investigations complémentaires.

Monsieur DEVE s'interroge sur les limites des études, si c'est la décennale qui est prise en compte mais que ce n'est pas suffisant pour protéger les territoires, alors quel est le but ?

Madame BOUZID précise que l'étude doit considérer la centennale pour connaître les conséquences d'un tel événement sur le territoire.

Monsieur PETIT indique qu'il faut aussi prendre en compte les aggravations dues à l'évolution du territoire, car si les études considèrent une décennale et qu'ensuite de nombreux projets imperméabilisent des surfaces importantes, les données sont forcément différentes et les conséquences considérables sur le territoire.

## **8. Fête de la nature (code PAPI 1.SEN.PUB.4)**

Le SMBVAS souhaite organiser une fête sur le site du CERT ! qui sera l'occasion de mener une action de sensibilisation pour le grand public sur les thématiques mises en œuvre par le syndicat.

Pour cette action il est prévu :

- Mardi 17 mai : **Journée des professionnels** : visite d'aménagements d'hydraulique douce, visite de zone humide. Cet événement sera également l'occasion de lancer l'opération de financement participatif permettant à chacun d'apporter sa pierre à l'édifice avec la signature d'une convention avec la Fondation du Patrimoine.
- Samedi 21 mai : **Journée grand public** : diverses activités ludiques et récréatives autour de la biodiversité et de la connaissance du risque inondation : Jeu de piste, exposition, découverte de la faune du site, etc. Cette après-midi se terminera en beauté par une illumination du bâti et du parc autour d'une soirée festive dans le cadre de l'opération **Pierres en Lumière** de la Fondation du Patrimoine.

La prestation pourra faire l'objet de subventions dans le cadre du PAPI par l'Etat et par l'AESN.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le Président à :

- Demander des devis,
- Choisir l'offre la plus avantageuse,
- Signer tous les documents afférents,
- Inscrire les dépenses au budget primitif,
- Demander le maximum de subvention à l'Etat et à l'AESN.

### **9. Création de supports de sensibilisation – Témoignages filmés (code PAPI 1.SEN.PUB.3)**

Le SMBVAS souhaite réaliser une vidéo de sensibilisation sur la base de témoignages filmés d'acteurs du territoire autour des thématiques mises en œuvre par le syndicat.

Ce témoignage sera projeté au CERT ! notamment.

La prestation pourra faire l'objet de subventions dans le cadre du PAPI par l'Etat et par l'AESN.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à :

- Demander des devis,
- Choisir l'offre la plus avantageuse,
- Inscrire les dépenses au budget primitif,
- Signer tous les documents afférents,
- Demander les subventions correspondantes.

### **10. Création d'un poste rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Suite à la délibération du comité syndical en date du 5 décembre 2008, fixant le taux de promotion d'avancement de grade à 100% pour le cadre d'emploi de rédacteur territorial, le rédacteur du syndicat ayant atteint le 7<sup>ème</sup> échelon de son grade et ayant 5 ans de services dans le cadre d'emploi il peut être promu au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Il convient donc de créer le poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016 et de supprimer le poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à :

- Créer le poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016,
- Supprimer le poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe.
- Inscrire les dépenses correspondantes au budget.

### **11. Acquisition foncière complémentaire – Hameau St Antoine – MP 11 aménagement connexe A 150 – Délibération de principe**

Dans le cadre de l'aménagement foncier A150, il est prévu la réalisation d'un ouvrage structurant MP11 pour guider les eaux d'un bassin versant agricole vers un ouvrage hydraulique existant appartenant au syndicat. Le but est de protéger des inondations un lotissement de 40 habitations situé au Hameau St Antoine à Mesnil Panneville.

Les travaux prévus consistent à réaliser une cavée de 3 m de profondeur sur 150 m de long, une partie des terrains nécessaires sont actuellement la propriété d'ALBEA. L'emprise prévue des travaux est estimée entre 1 500 et 2 500 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée 1070 à Mesnil Panneville.

Par conséquent, le comité syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le principe d'acquisition de la parcelle nécessaire à la réalisation des travaux de l'ouvrage MP11 auprès d'ALBEA. Le montant de l'acquisition sera délibéré ultérieurement lorsque la surface nécessaire sera définie de façon précise.

## **12. Question diverses – Information**

Levée de la séance à 20 h 15